

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2019-295
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS
(ZONE 79-C)**

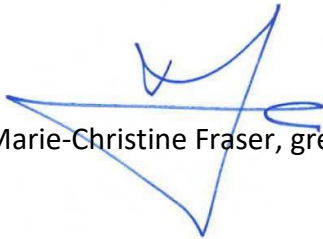
Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 4 novembre, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zone 79-C) »

Ce règlement est entré en vigueur le 30 janvier 2020, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Asbestos, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet au <https://ville.asbestos.qc.ca/a-propos-de-la-ville/reglements-municipaux/>

Donné à Asbestos, Québec, le 6 février 2020.



Me Marie-Christine Fraser, greffière